# Rapport sur l’assemblée générale du mardi 19 février 2019

Présents :

Messieurs G. COERTJENS (SA BILFINGER INDUSTRIAL SERVICES BELGIE) Président

J. BEENS (BV DDM DEMONTAGE)

S. BEERTEN (SA MOURIK)

G. DECELLE (SA ARENO)

L. DE KNIJF (SPRL ASBEST PARTNERS BELGIE)

F. DE MEDTS (SA G&A DE MEUTER)

M. FUMIERE (SA SBMI)

R. GEVAERT (SA ROMARCO)

S. JACQUEMIN (SA LAURENTY)

B. LIBRECHT (SA LIBRECO)

G. MARTENS (SPRL REDECO)

J. SOETERS (SPRL ASBITECH)

D. VANDEKERKHOF (SA RENOTEC)

W. VAN PEE (SPRL ASBEST CLEANING SERVICES)

J. VERSTRYNGE (SA VIABUILD SPECIAL SERVICES)

W. WILLEMOONS (SA LIBRECO) Membres

W. BOGAERT (CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION PROVINCE D’ANVERS) Secrétariat

Excusés : Messieurs J. VAN PEE (SPRL ASBEST CLEANING SERVICES)

L. VAN DE WIELE (SA KOOLE)

J. WAUTERS (SA RENOTEC)

Monsieur Guy Coertjens, Président, souhaite la bienvenue à tous.

Monsieur Werner Willemoons signale qu’il a été désigné en tant qu’administrateur délégué de la SA Libreco.

**ORDRE DU JOUR**

**1. Rapport sur l’assemblée générale précédente du 22 janvier 2019**

Ce rapport est approuvé sans remarques.

**2. Groupe de travail Formations / ÉPI**

Pendant une journée d’étude qui a été récemment organisée concernant le thème “Le plan d’action flamand de réduction progressive de l’amiante commence : qu’est-ce que cela signifie concrètement?”, un délégué d’Abesco a parlé d’actions simples “plus”. Ces actions simples ont à faire avec la démolition, plus précisément avec l’amiante historiquement liée qui s’est effritée.

On parle de ces actions simples “Plus” dans la législation flamande qui a été publiée dans le Moniteur belge du 5 mai 2017. Il n’a rien été repris à ce sujet dans la législation nationale. On demandera au SPF Emploi si de telles actions simples (Plus) sont possibles, qui peut exécuter cela et quelle formation les travailleurs doivent avoir spécifiquement suivie?

En rapport avec les formations pour chercheurs d’emploi, Monsieur Frank Van Dessel de Constructiv a averti l’association du fait que, début mars, il est recruté auprès du VDAB un collaborateur qui s’emploiera à cet égard pour toute la Flandre.

En rapport avec la formation 32 heures, il a été constaté que différentes organisations dispensent déjà cette formation. À cet égard, Monsieur Guy Coertjens a mené un entretien avec Madame Isabelle Simonet et avec Kaartje Haelterman de Constructiv. Il n’est plus possible de retenir cette décision. Même l’homologue français de Syntra (IFAPME) a déjà une agréation.

Il est lancé un appel aux membres de l’ABD pour faire suivre une formation à leurs collaborateurs auprès de Tecno Bouw à Geel. En effet, le danger est qu’une fragmentation survienne si d’autres formations que celles de Tecno Bouw sont suivies auprès d’instances différentes.

On demandera toutefois, pour les entreprises qui sont très éloignées de Tecno Bouw à Geel, par ex. en Wallonie, d’examiner là-bas si les formations ne peuvent pas être dispensées dans l’entreprise. Monsieur Guy Coertjens prendra contact avec Tecno Bouw à ce sujet.

À la prochaine assemblée générale, un représentant de la société Vandeputte sera invité à donner un aperçu de leurs services et des masques qu’ils peuvent offrir. Des tests “face fit” mobiles pourront aussi avoir lieu.

Tecno Bouw demande à l’association s’il existe un intérêt pour une formation sur le note de calcul aéraulique. Cette formation a été dispensée pour la dernière fois fin 2013.

**3. Groupe de travail Réglementation**

Monsieur Luk De Knijf signale qu’il a réuni toutes les remarques qu’il a reçues des membres concernant le projet d’AR modifiant le titre 3 relatif à l’amiante du livre VI du code du bien-être au travail et qu’il les a transmises à Monsieur Alain Jeger qui, au nom des labos, siège dans le groupe de travail du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail.

Le secrétariat est prié de transmettre également cet aperçu aux membres de l’association.

À ce jour, il n’y a pas eu de feed-back. Peut-être que cette matière est calme vu que nous sommes à la veille des élections et que le gouvernement est maintenant en affaires courantes. Il paraît que les syndicats s’opposent aussi au projet d’AR.

Monsieur Guy Coertjens signale qu’il a reçu une demande de parler à une journée d’étude jeudi prochain, devant l’ACV. Monsieur Guy Coertjens donnera un aperçu de la législation ainsi que des infos sur le facteur de protection avec les masques.

On demandera aussi au secrétariat du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail si notre association peut être représentée dans ce groupe de travail.

Monsieur Luk De Knijf reçoit des remerciements pour les efforts fournis.

**4. Groupe de travail Déchets**

Monsieur Dirk Vandekerkhof signale qu’il y a eu une demande de l’OVAM d’énumérer les livraisons de l’année précédente.

Ensuite, la demande a aussi été élargie avec une demande des origines. L’OVAM entend lier cela à l’histoire de Tracimat.

On n’a presque rien remarqué des contrôles annoncés du transport routier l’année passée.

Monsieur Ruben Gevaert signale que l’OVMB n’est toujours pas opérationnelle.

**5. Groupe de travail RP**

Monsieur Guy Coertjens signale qu’il n’y a rien à mentionner à ce sujet.

**6. Transparence et approbation des prestations de Guy Coertjens**

**Déterminer qui, outre le trésorier, approuvera les prestations et factures correspondantes de Guy Coertjens.**

À la réunion précédente, Guy Coertjens a été élu Président.

Les missions actuelles de l’ABD à l’intention de Guy Coertjens ont la teneur suivante :

* rédiger les termes finaux enleveur d’amiante auprès de Constructiv ;
* représenter l’ABD en tant que président lors des différentes activités ;
* mise à jour du cours de base amiante de l’ABD.

Pour ces trois missions, Monsieur Guy Coertjens facturera ses prestations à l’association. Monsieur Luk De Knijf approuvera en tant que trésorier, avec Monsieur Dirk Vandekerkhof, les prestations et factures correspondantes de Monsieur Guy Coertjens.

**7. Divers, entre autres suivi de la correspondance :**

* *désamiantage – contrats à durée déterminée ;*
* *politique de réduction progressive de l’amiante : lettres adressées à des services wallons et bruxellois ;*
* *mesurage de la concentration d’amiante dans l’air – adaptation de la norme NBN-T96-102/NBN-T93-103 ;*
* *BIM – IBEG : lettres d’information*

Monsieur Wim Bogaert signale que le secrétariat n’a pas encore reçu de réponse concernant ces quatre points.

En rapport avec le dossier plan incliné de Ronquières, Monsieur Serge Jacquemin a promis qu’il préparera une réponse à la lettre de Monsieur Alain Soetens. Cela aura aussi lieu en concertation avec un inspecteur du SPF Emploi et avec Monsieur Philip Hella.

Vu qu’il n’y a plus d’autres points à discuter, le président lève la réunion.